

**Pôle Ressources et Modernisation  
Direction des Finances et du Budget**

**ARRÊTÉ N° 2023/60  
PORTANT NOMINATION DE MANDATAIRES  
DE LA RÉGIE DE RECETTES  
DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CREUSE**

\* \* \* \* \*

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**VU** l'arrêté en date du 16 février 1984 portant institution d'une régie de recettes aux Archives Départementales de la Creuse ;

**VU** les arrêtés N°2013/190 en date du 10 décembre 2013 et N°2019/154 en date du 03 septembre 2019 modifiant la régie de recettes aux Archives Départementales de la Creuse ;

**VU** les arrêtés N°2013/191 du 10 décembre 2013, N°2020/160 du 24 septembre 2020 et N°2021/131 désignant les régisseurs et les mandataires de la régie de recettes des Archives Départementales ;

**VU** l'avis conforme de Monsieur le comptable du SGC de Guéret en date du 13 mars 2023 ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Mesdames BELLISSIME Françoise et SCHOONAERT Marie sont nommées mandataires de la régie de recettes des Archives Départementales de la Creuse pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

**ARTICLE 5** : Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué(s) comptable(s) de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal. Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

**ARTICLE 4** : Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle 06-031 A B M du 21/04/2006.

**ARTICLE 6** : M. le Directeur Général des Services et M. le comptable du SGC de Guéret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire, au mandataire suppléant et aux mandataires.

Fait à GUERET, le 13 mars 2023

**La Présidente du Conseil Départemental,**

**Valérie SIMONET**

Signature du  
Précédée de la

titulaire  
formule manuscrite

« Vu pour acceptation »

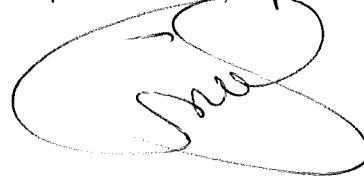
*Vu pour acceptation*



Signature du mandataire suppléant  
Précédée de la formule manuscrite

« Vu pour acceptation »

*Vu pour acceptation*



Signature du mandataire (F.BELLISSIME)

Précédée de la formule manuscrite

« Vu pour acceptation »

*Vu pour acceptation*



Signature du mandataire (M.SCHOONAERT)

Précédée de la formule manuscrite

« Vu pour acceptation »

*Vu pour acceptation*

